

Mardi 2 juin 2020 se tenait à 19h30, au lieu ordinaire des séances, la séance ordinaire de juin 2020. Sont présents, le maire M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger      M. Simon Couture  
Mme Mélanie Martineau    M. Marcel Pépin  
M. René Pépin

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Bruno Turmel et Mme Manon Dupuis, secrétaire, sont présents sur place.

Mme Bianca Boulanger, conseillère, est absente.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-028 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, la Municipalité de Frontenac doit maintenant publier sur son site internet, l'enregistrement vidéo ou audio de ses délibérations et de sa prise de décision pour la période de la pandémie. Si cet enregistrement n'est pas possible, un compte rendu de la teneur des discussions et du résultat des délibérations devra être publicisé.

**2020-150**      Proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

**2020-151**      Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les minutes de la séance du 5 mai 2020 et de la séance ajournée du 12 mai 2020, soient acceptées.

Adoptée.

**2020-152**      Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les comptes pour un montant de 184 835.80\$ soient payés, et ce, à même les montants prévus à cette fin;

Qu'une copie de la liste des comptes à payer, incluant les revenus du mois, soit archivée à la municipalité sous la côte 2020-06.

Adoptée.

**2020-153**      Attendu qu'en conformité avec *l'article 176.2.2 du Code municipal*, M. Gaby Gendron, maire, dépose son rapport sur les états financiers consolidés 2019 de la Municipalité de Frontenac;

Attendu que le rapport financier 2019, daté du 26 mars 2020 par les vérificateurs externes de la municipalité, indique que les états financiers sont conformes aux normes comptables canadiennes pour le secteur public;

Attention qu'il est nécessaire de publier le rapport du maire sur les états financiers consolidés 2019;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac publie sur le site internet de la municipalité et fasse parvenir par publipostage aux résidents de la municipalité, le rapport du maire sur les états financiers consolidés 2019.

Adoptée.

**2020-154**      Attendu que la Municipalité de Frontenac désire utiliser les services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé avec la Caisse de Lac-Mégantic – Le Granit, pour les folios suivants :

- Municipalité de Frontenac : folio 207 302
- Municipalité de Frontenac : folio 208 548

Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac utilise les services de dépôt à toute heure ou pour traitement en différé avec la Caisse de Lac-Mégantic – Le Granit, afin d'autoriser M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier ainsi que Mme Manon Dupuis, secrétaire administrative, pour les folios suivants :

- Municipalité de Frontenac : folio 207 302
- Municipalité de Frontenac : folio 208 548

Que M. Gaby Gendron, maire et M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer tous les documents nécessaires.

Adoptée.

**2020-155**      Attendu que M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., nous a fait parvenir l'avenant n° 1 au montant de 4 300\$ plus taxes, concernant les honoraires professionnels supplémentaires afin d'effectuer l'assistance technique au bureau et au chantier en fonction des besoins réels en surveillance, pour les travaux de voirie et de pavage dans le 3<sup>ième</sup> Rang ainsi que le remplacement de ponceaux et du rechargement granulaire dans le 4<sup>ième</sup> Rang;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac, accepte l'avenant n° 1 au montant de 4 300\$ plus taxes, présenté M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc. concernant les honoraires professionnels supplémentaires afin d'effectuer l'assistance technique au bureau et au chantier en fonction des besoins réels en surveillance, pour les travaux de voirie et de pavage dans le 3<sup>ième</sup> Rang ainsi que le remplacement de ponceaux et du rechargement granulaire dans le 4<sup>ième</sup> Rang, tel que mentionné dans son courriel daté du 15 mai 2020.

Adoptée.

**2020-156**      Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. Frédéric Blais, ingénieur, les directives de changement numéro 1 et 2 concernant les travaux de voirie et de pavage dans le 3<sup>ième</sup> Rang ainsi que le remplacement de ponceaux et du rechargement granulaire dans le 4<sup>ième</sup> Rang;

Attendu que la directive de changement numéro 1 a été établie pour les coûts supplémentaires occasionnés en raison des mesures sanitaires pour la Covid-19;

Attendu que la directive de changement numéro 2 est émise pour le déboisement qui a été effectué dans les fossés du 3<sup>ième</sup> Rang afin d'élargir la route;

Attendu que ces directives de changement ont été présentées aux membres du conseil municipal pour approbation;

Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte la directive de changement numéro 1, émise pour les coûts supplémentaires occasionnés en raison des mesures sanitaires pour la Covid-19, concernant les travaux de voirie et de pavage dans le 3<sup>ième</sup> Rang ainsi que le remplacement de ponceaux et du rechargement granulaire dans le 4<sup>ième</sup> Rang, d'un montant de 4 500\$ plus taxes, tel que recommandé par M. Frédéric Blais, ingénieur chez Les Services exp Inc., dans son courriel daté du 22 mai 2020;

Que la décision concernant la directive de changement numéro 2 soit reportée à une date ultérieure.

Adoptée.

**2020-157**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. Frédéric Blais, ingénieur, le décompte progressif n° 1, au montant de 315 161.69\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Lafontaine & Fils Inc. a remis relativement aux travaux de voirie et de pavage dans le 3<sup>ième</sup> Rang ainsi que le remplacement de ponceaux et du rechargement granulaire dans le 4<sup>ième</sup> Rang et que ce décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 27 mai 2020, le montant de la directive de changement n° 1 ainsi que la retenue contractuelle de 10%, tel que recommandé par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., dans sa lettre datée du 1<sup>er</sup> juin 2020;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de payer à Lafontaine & Fils Inc., le décompte progressif n° 1, au montant de 315 161.69\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur a remis relativement aux travaux de voirie et de pavage dans le 3<sup>ième</sup> Rang ainsi que le remplacement de ponceaux et du rechargement granulaire dans le 4<sup>ième</sup> Rang et que ce décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 27 mai 2020, le montant de la directive de changement n° 1 ainsi que la retenue contractuelle de 10%, tel que recommandé par M. Frédéric Blais, ingénieur de la firme Les Services exp Inc., dans sa lettre datée du 1<sup>er</sup> juin 2020;

Que la Municipalité de Frontenac accepte les travaux exécutés et autorise, M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier à signer le décompte progressif n° 1.

Adoptée.

**2020-158**

Attendu que la Municipalité de Frontenac fait faire le fauchage des côtés de chemin et le contour des bassins d'épuration chaque année durant l'été;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac engage M. Gérard Bilodeau pour faire le fauchage des côtés de chemin de la municipalité et le contour des bassins d'épuration dans le 3<sup>ième</sup> Rang et du Secteur Mercier, avec son équipement, au montant de 65.00\$ l'heure plus taxes.

Adoptée.

**2020-159**

**DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE  
DE LA MUNICIPALITÉ DE FRONTENAC**

Attendu qu'un promoteur s'est adressé à la municipalité afin de permettre le remisage et l'entreposage de VR et de bateaux, sur les lots 4 972 726 et 4 972 725;

Attendu que la municipalité souhaite établir la nouvelle réglementation en conservant une bande de protection de 5 mètres du côté ouest du lot 4 972 726 afin de limiter l'entreposage de ce côté;

Attendu que la municipalité souhaite établir la nouvelle réglementation en conservant une bande de protection de 5 mètres du côté est et du côté sud du lot 4 972 725 entourant la propriété située au 8027 Route 204 et du côté est du lot 4 972 725, une bande de protection de 3 mètres longeant le lot 4 972 724, afin de limiter l'entreposage sur ces côtés;

Attendu qu'une modification du règlement de zonage est nécessaire afin de permettre la mise en place du projet;

Attendu que le conseil municipal est favorable au projet en raison de son impact probable au niveau du développement économique;

Attendu que le conseil municipal souhaite créer une zone exclusive pour le projet afin d'y encadrer les usages autorisés ainsi que les conditions de mise en place;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

De demander à la MRC du Granit de préparer les documents nécessaires afin de procéder à la modification de son règlement de zonage afin de créer une zone avec les lots 4 972 725 et 4 972 726 afin de permettre le remisage et l'entreposage de VR et de bateaux.

Adoptée.

**2020-160**

Attendu que la Municipalité de Frontenac souhaite informer la MRC du Granit de son intention de s'assujettir à sa compétence pour les ordures ménagères, les matières recyclables et les matières organiques;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac informe la MRC du Granit de son intention de s'assujettir à sa compétence pour les ordures ménagères, les matières recyclables et les matières organiques.

Adoptée.

**2020-161**

Attendu qu'il est nécessaire de faire le nettoyage des égouts pluviaux du village et des stations de pompage d'égout chaque année;

Attendu que la municipalité désire aussi faire le nettoyage de la conduite des eaux usées sur environ 1 kilomètre, du Secteur Mercier jusqu'à la

station principale, si nécessaire, afin d'améliorer la problématique d'odeur dans ce secteur;

Attendu que la municipalité a demandé à M. Yvan Mathieu de s'informer des prix pour effectuer ce travail;

Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac autorise M. Yvan Mathieu pour faire le nettoyage des égouts pluviaux du village et des stations de pompage d'égout ainsi que la conduite des eaux usées sur environ 1 kilomètre, du Secteur Mercier jusqu'à la station principale, si nécessaire, afin d'améliorer la problématique d'odeur dans ce secteur et qu'un budget d'environ 3 000\$ soit prévu pour ces travaux.

Adoptée.

**2020-162**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a demandé une offre de services professionnels au laboratoire Englobe Corp. pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux pour la reconstruction de la rampe de mise à l'eau au parc riverain Sachs-Mercier;

Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac retienne les services du laboratoire Englobe Corp. pour le contrôle qualitatif des sols et des matériaux pour la reconstruction de la rampe de mise à l'eau au parc riverain Sachs-Mercier, pour un montant de 4 491.45\$ plus taxes, tel que prévu dans leur offre de services en date du 1<sup>er</sup> juin 2020.

Adoptée.

**2020-163**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de Construction R. Bélanger Inc., l'avenant de modification n° A-02 (P), pour un crédit de (123.60\$) (incluant les taxes), pour ne pas installer les filets pare-oiseaux au plafond, concernant le projet de construction d'un toit permanent pour la patinoire municipale;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de Construction R. Bélanger Inc., l'avenant de modification n° A-11 (P) rev. 2, pour un montant de 6 434.90\$ (incluant les taxes), pour l'ajout de fixtures encastrées supplémentaires concernant le projet de construction d'un toit permanent pour la patinoire municipale;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de Construction R. Bélanger Inc., l'avenant de modification n° A-14 (P) rev. 1, pour un montant de 3 073.85\$ (incluant les taxes), pour les travaux de prolongation des murs extérieurs pour l'installation des toiles ouvrantes, incluant un crédit pour la réduction de la longueur des toiles ouvrantes, concernant le projet de construction d'un toit permanent pour la patinoire municipale;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de Construction R. Bélanger Inc., l'avenant de modification n° A-18 (B) rev 1, pour un crédit de (7 597.38\$) (incluant les taxes) pour les travaux d'installation d'un principe d'échangeur d'air pour le bâtiment de services;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de Construction R. Bélanger Inc., l'avenant de modification n° A-20 (P) rev. 1, pour un montant de 6 772.34\$ (incluant les taxes), pour la fourniture et l'installation de 5 interrupteurs raccordés aux moteurs des toiles ouvrantes, concernant le projet de construction d'un toit permanent pour la patinoire municipale;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de Construction R. Bélanger Inc., l'avenant de modification n° A-21 (B) rev. 3, pour un montant de 4 132.18\$ (incluant les taxes) pour la location de chaufferettes supplémentaires, l'ajout de chauffage, d'éclairage et de prises pour le bâtiment de services;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de Construction R. Bélanger Inc., l'avenant de modification n° A-23 (B), pour un montant de 3 417.76\$ (incluant les taxes) pour les frais supplémentaires d'analyses et d'essais en laboratoire pour le bâtiment de services;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'avenant de modification n° A-02 (P), pour un crédit de (123.60\$) (incluant les taxes), que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis pour ne pas installer les filets pare-oiseaux au plafond, concernant le projet de construction d'un toit permanent pour la patinoire municipale, tel que mentionné dans l'avenant de modification de M. François Dusseault, en date du 13 novembre 2019;

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'avenant de modification n° A-11 (P) rev. 2, pour un montant de 6 434.90\$ (incluant les taxes), que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis pour l'ajout de fixtures encastrées supplémentaires concernant le projet de construction d'un toit permanent pour la patinoire municipale, tel que mentionné dans l'avenant de modification de M. François Dusseault, en date du 29 mai 2020;

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'avenant de modification n° A-14 (P) rev. 1, pour un montant de 3 073.85\$ (incluant les taxes), que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis pour les travaux de prolongation des murs extérieurs pour l'installation des toiles ouvrantes, incluant un crédit pour la réduction de la longueur des toiles ouvrantes, concernant le projet de construction d'un toit permanent pour la patinoire municipale, tel que mentionné dans l'avenant de modification de M. François Dusseault, en date du 29 mai 2020;

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'avenant de modification n° A-18 (B) rev 1, pour un crédit de (7 597.38\$) (incluant les taxes), que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis pour les travaux d'installation d'un principe d'échangeur d'air pour le bâtiment de services, tel que mentionné dans l'avenant de modification de M. François Dusseault, en date du 26 mars 2020;

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'avenant de modification n° A-20 (P) rev. 1, pour un montant de 6 772.34\$ (incluant les taxes), que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis pour la fourniture et l'installation de 5 interrupteurs raccordés aux moteurs des toiles ouvrantes, concernant le projet de construction d'un toit permanent pour la patinoire municipale, tel que mentionné dans l'avenant de modification de M. François Dusseault, en date du 29 mai 2020;

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'avenant de modification n° A-21 (B) rev. 3, pour un montant de 4 132.18\$ (incluant les taxes), que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis pour la location de chaufferettes supplémentaires, l'ajout de chauffage, d'éclairage et de prises pour le bâtiment de services, tel que mentionné dans l'avenant de modification de M. François Dusseault, en date du 29 mai 2020;

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'avenant de modification n° A-23 (B), pour un montant de 3 417.76\$ (incluant les taxes), que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis pour les frais supplémen-

taires d'analyses et d'essais en laboratoire pour le bâtiment de services, tel que mentionné dans l'avenant de modification de M. François Dusseault, en date du 29 mai 2020;

Que la résolution numéro 2020-097 soit abrogée.

Adoptée.

**2020-164**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. François Dusseault, architecte, le certificat de paiement n° 5 rev. 1, au montant de 129 795.24\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis relativement à la construction de la toiture de la patinoire et que ce décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 31 mai 2020, ainsi que la retenue contractuelle de 10%;

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de M. François Dusseault, architecte, le certificat de paiement n° 5 rev. 1, au montant de 30 088.41\$ (incluant les taxes) que l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. a remis relativement à la construction du bâtiment de services et que ce décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 31 mai 2020, ainsi que la retenue contractuelle de 10%;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac, suite à la recommandation de M. François Dusseault, architecte, accepte de payer à Construction R. Bélanger Inc. le décompte progressif n° 5 rev.1 au montant de total de 159 883.65\$ (incluant les taxes) et se détaillant comme suit :

- un montant de 129 795.24\$ (incluant les taxes) de l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. relativement à la construction de la toiture de la patinoire et que ce décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 31 mai 2020, ainsi que la retenue contractuelle de 10%;

- un montant de 30 088.41\$ (incluant les taxes) de l'entrepreneur Construction R. Bélanger Inc. relativement à la construction du bâtiment de services et que ce décompte progressif inclut le coût des travaux exécutés au 31 mai 2020, ainsi que la retenue contractuelle de 10%.

Adoptée.

**2020-165**

Attendu que la Municipalité de Frontenac désire déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative 2020-2021 - Volet B ;

Attendu que la municipalité désire faire l'ajout d'une station de nettoyage d'embarcations au parc riverain Sachs-Mercier;

Attendu que ce projet vise à prévenir l'arrivée et la propagation des espèces aquatiques envahissantes dans le lac Mégantic et le lac aux Araignées, et aussi de conserver la qualité de l'eau actuelle de ces lacs;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse une demande de subvention d'un montant de 15 000\$ au Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative 2020-2021 - Volet B, afin de faire l'ajout d'une station de nettoyage d'embarcations au parc riverain Sachs-Mercier pour prévenir l'arrivée et la propagation des espèces aquatiques envahissantes dans le lac Mégantic et le lac aux Araignées, et aussi de conserver la qualité de l'eau

actuelle de ces lacs et qu'elle s'engage à garantir la différence à même son budget;

Que M. Bruno Turmel, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires.

Adoptée.

**2020-166**      Attendu qu'en raison des problématiques en matière d'hygiène liées à la Covid-19, la Municipalité de Frontenac doit faire l'achat d'équipement pour le SAE, tel que des produits de nettoyage, lavabos et autres;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac autorise Mme Nadia Cloutier à faire l'achat d'équipement pour le SAE, tel que des produits de nettoyage, lavabos et autres, et qu'un budget d'environ 2 500\$ soit prévu pour ces achats.

Adoptée.

**2020-167**      Attendu qu'une partie du salaire du sauveteur pour la plage sera défrayée à même les argents provenant du programme Emploi d'Été Canada et le reste par le Comité des Loisirs de Frontenac (St-Jean-Vianney);

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac verse un montant de 5 000\$ au Comité des Loisirs de Frontenac (St-Jean-Vianney), pour lui permettre de payer le salaire et les remises fédérales et provinciales du sauveteur pour la plage, en attendant de recevoir la subvention en question dans le cadre du programme Emploi d'Été Canada.

Adoptée.

**2020-168**      Attendu que la Municipalité de Frontenac souhaite déposer une demande auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie dans le cadre du Programme de soutien financier – Bouge au Camp;

Attendu que la municipalité désire organiser une activité de course à obstacles dans le cadre du SAE;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac fasse une demande auprès du Conseil Sport Loisir de l'Estrie dans le cadre du Programme de soutien financier – Bouge au Camp, d'un montant de 750\$ afin d'organiser une activité de course à obstacles dans le cadre du SAE et qu'elle s'engage à garantir la différence d'environ 250\$ à même le budget du SAE.

Adoptée.

**2020-169**      Attendu que Mme Sylvie Morin et Mme Karine Gosselin ont acheté en 2016 le lot 4 972 800 situé sur le Chemin du Barrage, appartenant à la municipalité, pour y construire une nouvelle résidence;

Attendu que la nouvelle résidence doit être construite dans un délai n'excédant pas 2 ans de la date d'achat et que la municipalité s'est gardé une servitude pour le nettoyage du fossé à la décharge du ponceau sur le terrain vendu, ainsi qu'un droit pour l'installation future de réservoirs d'eau souterrains pour la protection incendie;



Attendu que Mme Sylvie Morin et Mme Karine Gosselin ont fait parvenir à la municipalité en septembre 2017, une demande de prolongation jusqu'à l'été 2019, afin de construire la nouvelle résidence, qui leur a été accordée conformément à la résolution 2017-239;

Attendu que pour diverses raisons, Mme Sylvie Morin et Mme Karine Gosselin n'ont pu construire la nouvelle résidence dans le délai prévu, soit l'été 2019 et qu'après leur avoir fait parvenir des courriels, celles-ci demandent au conseil de prolonger d'une autre année, soit jusqu'à l'été 2020, le délai afin qu'elles puissent construire la nouvelle résidence;

Attendu que Mme Sylvie Morin et Mme Karine Gosselin ont mis en vente les lots 4 972 800 et 6 022 713 et que des futurs acheteurs sont intéressés à faire l'achat à la condition de prolonger de 24 mois le délai pour la construction d'une résidence sur les lots 4 972 800 et 6 022 713;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte la demande de Mme Katie Beaudoin et M. Simon Rainville, de prolonger de 24 mois, soit jusqu'à l'été 2022, le délai pour construire une nouvelle résidence sur les lots 4 972 800 et 6 022 713, situés sur le Chemin du Barrage;

Que la Municipalité de Frontenac renonce à la préférence d'achat pour 1\$ stipulée aux termes de l'acte de vente reçu devant Me Kim Marcheterre, notaire, le 19 mai 2016, mais seulement au bénéfice des futurs propriétaires, de sorte que ceux-ci seront soumis à la même préférence d'achat. S'ils souhaitent revendre l'immeuble avant d'avoir construit une résidence, la municipalité pourra l'acquérir au prix de 1\$, laquelle préférence s'éteindra dès la construction d'une résidence.

Adoptée.

**2020-170**

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu de l'Association pour la protection du Lac-Mégantic Inc. le renouvellement de sa carte de membre;

Il est proposé par Mme Mélanie Martineau,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac verse un montant de 60\$ à l'Association pour la protection du Lac-Mégantic Inc., pour les cartes de membre de la municipalité et de ses représentantes, Mme Mélanie Martineau et Mme Lucie Boulanger.

Adoptée.

**2020-171**

### **FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC**

Attendu que la Municipalité de Frontenac accorde une importance certaine à la protection du lac Mégantic et de son bassin versant;

Attendu qu'une mobilisation sans précédent des municipalités riveraines s'opère depuis l'été 2018 afin de combattre le myriophylle à épis;

Attendu que des investissements sont prévus annuellement pour agir sur la prévention, la sensibilisation et la limitation de la propagation de cette plante envahissante dans les eaux du lac Mégantic, mais que la situation actuelle liée à la COVID-19 limite le pouvoir d'action de la municipalité envers la mise en oeuvre du plan d'action au rythme prévu;

Il est proposé par M. Simon Couture,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

De demander à nos partenaires financiers, notamment la Fondation de la faune du Québec, de maintenir le financement prévu en 2020 afin de soutenir la municipalité dans la protection du lac Mégantic, et ce, malgré certains retards qui pourraient être engendrés par la crise actuelle;

Que la Municipalité de Frontenac s'engage, avec les municipalités de Marston, de Piopolis et la Ville de Lac-Mégantic, à installer les toiles protectrices au fond de la marina, tel que prévu au plan d'action, au plus tard dès le mois de mai 2021, et d'investir les sommes requises pour l'embauche des ressources nécessaires pour la réussite de l'opération.

Adoptée.

### **Période de questions :**

En l'absence de personne dans la salle étant donné que le conseil se fait à huis clos, aucune question n'a été posée.

### **Autres sujets :**

- Préposé à l'accueil de la plage
- Filets pour le terrain de balle
- Clôture pour le terrain de balle
- APLM : contrôle de la sédimentation et de l'érosion du lac Mégantic; dossier de la myriophylle et campagne d'adhésion
- Installation des bouées sur le lac Mégantic
- Carte de compétence pour la conduite d'une embarcation
- Rencontre à prévoir avec la Ville de Lac-Mégantic concernant le compteur d'eau du Secteur Laroche
- Demande de branchement à nos réseaux d'aqueduc et d'égouts du Secteur Laroche
- Programme de gestion des actifs
- Documents de la MRC du Granit concernant les demandes de révision d'évaluation
- Calendrier des visites des propriétés par la MRC du Granit
- Approbation des travaux pour le programme de la Taxe sur l'essence pour la rampe de mise à l'eau
- Communiqué de Transport Canada concernant la voie de contournement ferroviaire
- Programmation des travaux du Ministère des Transports du Québec
- Consultation sur le plan d'aménagement intégré
- Rapport d'incendie de 2018 provenant de la MRC du Granit
- Projet du CDLF « *Dans ma rue on joue !* »
- Lettrage de la nouvelle camionnette
- Intérêts sur les comptes passés dus
- Demande faite par un citoyen pour la formation d'un comité environnement à la municipalité

**2020-172**

Proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session de juin 2020 soient levées, 21 h 25.

Adoptée.

\_\_\_\_\_  
Gaby Gendron, Maire

\_\_\_\_\_  
Bruno Turmel, Directeur  
Général et Secrétaire-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 2 juin 2020 et ce, pour les résolutions 2020-152, 2020-153, 2020-155, 2020-156, 2020-157, 2020-158, 2020-161, 2020-162, 2020-163, 2020-164, 2020-166, 2020-167 et 2020-170.

\_\_\_\_\_  
Bruno Turmel, Directeur Général  
et Secrétaire-Trésorier